

XVII

L'affaire revint donc à la session suivante et fut expédiée en une seule séance.

César Demers fut cette fois proclamé innocent et convenablement lavé de l'odieuse accusation qu'on avait fait peser sur lui.

Lorsque le nouveau jury eut déclaré la non culpabilité de l'accusé, l'avocat de la Couronne se leva et réclama du juge la mise en liberté de Demers, afin de faire bonne et prompte justice.

Cette demande n'était que pour la forme, Demers étant déjà libre, mais il faut toujours respecter la forme, même si elle est idiote.

Le juge acquiesça avec beaucoup de grâce à la demande du ministère public et ce fut avec un sourire plein de bienveillante bonhomie qu'il annonça à Demers qu'il était libre.

— Que d'embarras et de temps perdu ! dit celui-ci en haussant les épaules et en gagnant la porte, en compagnie de sa femme, sous les regards curieux de la foule qui s'amusait fort de la mauvaise humeur de l'ex-accusé.